

CONSEIL DE LABORATOIRE M.I.L. DU 9 avril 2019

PROCÈS-VERBAL

Présents	Représentés	Absents
<p>Collège A – Enseignants :</p> <p>Augustin AYNES Marie-Alice CHARDEAUX Stéphane DE LA ROSA Simon GILBERT Anastasia ILIOPOULOU Alexandre MAITROT DE LA MOTTE Claire MARZO Pierre de MONTALIVET Nathalie PETERKA Christine POMMEL Gérard TEBOUL</p> <p>Collège B – Personnels BIATSS</p> <p>Johan MENICHETTI Marie-Pierre RUETTE</p> <p>Collège C – Doctorants</p> <p>Danielle ROJAS</p>	<p>Alain DESRAYAUD</p>	<p>Paul GROSSER</p>

La réunion du Conseil de Laboratoire de l'Equipe de recherche *Marchés, Institutions, Libertés* débute à 10h10 sous la présidence du Professeur Stéphane DE LA ROSA.

1. – Demandes de financement

En préambule de l'examen des demandes de financement qui lui ont été soumises, le Professeur Stéphane DE LA ROSA attire l'attention des membres du Conseil sur les dépenses réalisées par le laboratoire depuis le 1^{er} janvier 2019. Au regard des fonds actuellement dépensés ou d'ores et déjà affectés, la part de la dotation actuellement disponible s'élève à environ 15000 euros. Le Professeur Stéphane DE LA ROSA insiste sur la nécessité de constituer un fonds de réserve pour les dépenses qui auront vocation à être engagées avant la fin de l'année civile.

Une discussion s'engage sur le montant qu'il convient d'affecter à ce fonds de réserve. Un accord se dégage sur la nécessité de conserver une somme de 7500 euros, et d'ajuster en conséquence les financements accordés par le Conseil de laboratoire. Au cours des échanges, le Professeur Anastasia ILIOPOULOU-PENOT signale que les enseignants-chercheurs désirant obtenir le financement de leurs projets scientifiques ne sont pas informés à temps des plafonds de prise en charge arrêtés par la direction de la Faculté et par l'Université. Sur sa proposition, le Conseil arrête qu'**un document d'information, dans lequel seront recensées les démarches administratives correspondant à chaque type de financement, sera diffusé à l'ensemble des membres du laboratoire.**

Après examen de la demande adressée au Professeur Stéphane DE LA ROSA par le Professeur Laurent GAMET, le Conseil arrête que le laboratoire MIL procédera à la prise en charge, à hauteur de 3500 euros, des frais de déplacement des Professeurs Frédéric BICHERON, Romain BOFFA, Laurent GAMET, Fabrice GREAU et Nicolas LIGNEUL, au titre de leur participation au colloque organisé à l'Université de Dakar les 5 et 6 décembre 2019, sur le thème : « La dépendance en droit économique – Regards croisés entre le droit sénégalais et français ».

Après examen de la demande adressée au Professeur Stéphane DE LA ROSA par le Professeur Laurent GAMET, le Conseil arrête que le laboratoire MIL procédera à la prise en charge, à hauteur de 1500 euros, des frais de déplacement et d'hébergement des Professeurs Laurent GAMET, Claudia GHICA-LEMARCHAND, Nathalie PETERKA, et Hugo-Bernard POUILLAUDE, au titre de leur participation au séminaire de droit comparé organisé en partenariat avec l'Université de Florence au mois de novembre 2019.

Après examen de la demande adressée au Professeur Stéphane DE LA ROSA par les Professeurs Frédéric BICHERON et Romain BOFFA, le Conseil arrête que le laboratoire MIL procédera à la prise en charge, à hauteur de 1600 euros, de leurs frais de déplacement dans le cadre de leur participation à un colloque international de droit civil et environnemental organisé en Argentine les 7 et 8 novembre 2019.

Après examen de la demande adressée au Professeur Stéphane DE LA ROSA par le Professeur Arnaud DE NANTEUIL, le Conseil arrête que le laboratoire MIL procédera à la prise en charge, à hauteur de 800 euros, des frais de déplacement qu'il aura avancés dans le cadre de sa participation au colloque annuel du Conseil canadien de droit international, organisé à Ottawa les 24 et 25 octobre 2019.

Après examen de la demande adressée au Professeur Stéphane DE LA ROSA par le Professeur Laure CLEMENT-WILZ, le Conseil arrête que le laboratoire MIL procédera à la prise en charge, à hauteur de 500 euros, des frais de traduction en anglais d'un article portant sur le rôle politique de la Cour de Justice de l'Union européenne. A cette occasion, le Conseil exprime son soutien à la candidature du Professeur Laure CLEMENT-WILZ à l'appel d'offres « relectures-traduction / Publications internationales » de l'UPEC.

Après examen de la demande adressée au Professeur Stéphane DE LA ROSA par l'Association du Master de droit des assurances, le Conseil arrête que le laboratoire MIL procèdera à la prise en charge, à hauteur de 873 euros, d'une partie des frais générés par l'organisation du colloque annuel de cette association.

2. – Lettre d'information MIL et communication du laboratoire

Le Professeur Stéphane DE LA ROSA présente aux membres du Conseil la seconde lettre d'information du laboratoire, récemment mise en ligne sur sa page internet. Il annonce, par la même occasion, le départ de Madame RUETTE à la fin du mois de juillet, et la remercie du travail qu'elle a effectué pour le compte du laboratoire depuis le mois de janvier 2018.

Le Professeur Stéphane DE LA ROSA annonce que la troisième lettre d'information du laboratoire sera diffusée avant la fin de l'année civile.

3. – Gestion du fonds documentaire et projet HAL, projet d'abonnement à la base Stradalex (janvier 2020)

Le Professeur Stéphane DE LA ROSA rapporte aux membres du Conseil ses échanges récents avec la direction du Service Commun de la Documentation. Dans le cadre du renouvellement de la documentation électronique de l'UPEC, le laboratoire MIL se voit offrir l'opportunité de souscrire un abonnement à la base de données Stradalex à partir du mois de janvier 2020. Cette base met à la disposition de ses utilisateurs un ensemble complet de contenus en droit européen, ainsi qu'un accès aux revues et monographies des Editions Larcier. Les Professeurs Anastasia ILIOPOULOU et Alexandre MAITROT DE LA MOTTE confirment l'utilité de la dépense projetée. A l'issue de la discussion, **le Conseil approuve le principe d'un abonnement à la base Stradalex à compter du mois de janvier 2020, d'après les éléments d'information qui lui ont été fournis par le Service Commun de la Documentation, soit une dépense d'environ 5000 euros.**

Dans la perspective du recensement et du signalement des collections de droit public par le SCD, le Conseil se déclare favorable à l'élaboration d'une convention tripartite, incluant le futur laboratoire PEPS.

4. – Vie doctorale, calendrier des allocations de recherche

Le Professeur Stéphane DE LA ROSA se félicite du succès rencontré par les trois séances des séminaires doctoraux organisées au cours de l'année universitaire 2018-2019. Il informe les membres du Conseil que plusieurs doctorants se sont récemment portés volontaires pour intervenir dans le cadre de ces séminaires à partir de la rentrée universitaire 2019-2020.

Le Professeur Stéphane DE LA ROSA informe le Conseil que la constitution et la réunion d'un comité individuel de suivi sont désormais obligatoires pour tous les doctorants à partir de la troisième année d'inscription. Il annonce par ailleurs que la préaudition des juristes candidats à l'obtention d'une allocation doctorale se déroulera le lundi 9 septembre au matin. Elle précèdera l'audition organisée par l'Ecole Doctorale le 16 septembre.

5. – Echanges sur l'évaluation du HCERES et ses conséquences

Le Professeur Stéphane DE LA ROSA présente aux membres du Conseil le bilan et les recommandations émises par le HCERES, à la suite de la visite effectuée par son comité d'experts le 12 mars dernier. Il rapporte sa rencontre récente avec le Président de l'Université, au cours de laquelle ont été présentées les réponses de la direction du laboratoire MIL et des porteurs du projet de création du laboratoire PEPS.

Une discussion s'engage sur la portée des recommandations du HCERES à l'endroit du laboratoire MIL. Au cours des échanges, le Professeur Simon GILBERT rappelle que la Commission de la recherche, dans le cadre de sa mission d'accréditation des laboratoires émergents, se réfère notamment aux conclusions du HCERES. Il insiste cependant sur l'absence de valeur contraignante de ses rapports d'évaluation. De fait, les directions des laboratoires ne sont pas tenues de se conformer aux recommandations émises par les comités d'experts, dès lors que ces recommandations ne correspondent pas aux orientations scientifiques qu'elles souhaitent suivre. Le Professeur Stéphane DE LA ROSA signale toutefois que les recommandations du HCERES ont pour finalité de contribuer à la définition du cadre dans lequel s'effectue la recherche collective au sein de l'Université.

A l'issue de la discussion, le Professeur Stéphane DE LA ROSA annonce le renouvellement du Conseil de laboratoire au terme de la période d'accréditation en cours, soit à la fin de l'année 2019. Par suite, des élections seront organisées au début de l'année 2020. Le Professeur Stéphane DE LA ROSA note que le laboratoire PEPS devra, au même moment, procéder à la composition de sa gouvernance, selon un procédé similaire.

6. – Echanges sur les projets du laboratoire : candidature aux projets SFRI, projet « Clinique du droit », A.O. ANR

Le Professeur Stéphane DE LA ROSA annonce la préparation, en collaboration avec la direction du futur laboratoire PEPS, d'un projet de « Clinique du droit ». La réalisation de ce projet s'effectuera en partenariat avec plusieurs juridictions du Val-de-Marne. Il insiste sur l'intérêt, pour le laboratoire MIL, de développer une interaction avec son environnement économique et social.

Le Professeur Stéphane DE LA ROSA annonce la tenue d'un séminaire de rentrée du laboratoire le jeudi 19 septembre. La seconde partie de la journée doit être l'occasion de réunir un comité de travail, chargé de préparer la refonte et la reconduction du projet portant sur les aspects juridiques de l'économie collaborative, dans la perspective d'une nouvelle candidature à l'appel à projets de l'ANR.

Parmi les thèmes susceptibles d'être retenus par le laboratoire dans le cadre d'une candidature à l'appel à projets SFRI, sont notamment évoqués la pratique du droit de l'Union européenne, ou encore les questions juridiques soulevées par le traitement des données personnelles et le développement de l'intelligence artificielle.

Après épuisement des débats, la séance est levée à 12h30.



En Faculté, le 27 juin 2019